

## ETUDIANTS CANADIENS A PARIS

---

Nous avons publié, dans notre dernière livraison, une lettre touchant la fondation d'un foyer catholique pour les étudiants canadiens-français à Paris. Nos lecteurs ont sans doute reconnu la valeur des raisons apportées par notre collaborateur en faveur de cette entreprise. Quand sera-t-elle réalisée? Que feront d'ici là nos jeunes compatriotes qui vont étudier dans les diverses écoles supérieures de la capitale française?

Il existe actuellement près Paris une institution qui peut rendre de grands services à nos étudiants en attendant que soit ouverte la maison dont nous souhaitons la fondation. Il s'agit de la *Cité universitaire catholique* du collège *Montalembert* (238 boulevard Saint-Denis, Bécon (Seine). Fondée il y a quelques temps sous le patronage de personnes éminentes (le cardinal Dubois, Mgr Baudrillart, le maréchal Foch, le général de Castelnau, etc.,) cette institution fournira aux étudiants de nouveaux moyens matériels et moraux d'améliorer les conditions de leur séjour à Paris. Le supérieur, M. l'abbé Henry Duclaud, écrivait récemment à l'un de nos directeurs que le cardinal Dubois serait particulièrement heureux de voir l'école Montalembert donner asile aux jeunes Canadiens qui veult étudier à Paris. C'est pour aider à la réalisation de ce vœu de l'archevêque de Paris que nous citons quelques extraits de l'opuscule publié au sujet de cette œuvre :

"Il y a là une affaire matérielle légalement organisée et conduite administrativement. Notre ambition serait et l'ampleur de l'institution le demande d'intéresser à la *Cité universitaire catholique Montalembert*, non seulement les

catholiques de France, mais encore de l'étranger dont la jeunesse vient chercher à Paris les avantages de notre culture et de nos méthodes scientifiques.

“La *Cité universitaire catholique Montalembert* est à cinq minutes exactement de la gare d'Asnières et ainsi à 12 minutes de la gare Saint-Lazare. Aux heures les plus utiles de la journée, les trains en partance ou à destination d'Asnières se succèdent à moins de dix minutes d'intervalle. Par Saint-Lazare, la Cité atteint rapidement au moyen du Métro, du Nord-Sud, des Autobus et des Tramways, tous les points intéressant les Étudiants. Par l'électrification des lignes déjà très avancée, par la construction en cours du pont de la Jatte, situé en face même du Collège Montalembert, nous pourrons dans un assez bref délai, nous dire aussi rapprochés du centre de Paris, des Facultés et des grandes Écoles que n'importe quel Parisien de Montrouge, de Passy ou de Montmartre. Nous avons mieux : l'éloignement des dangers de la capitale, le bon air, les grands arbres et le calme, autant d'avantages, éminemment favorables au travail et à la santé physique et morale, donc au succès.

“La *Cité universitaire catholique Montalembert*, offre aux étudiants, en dehors des avantages matériels, des avantages moraux, incontestablement supérieurs aux premiers. Il faut éviter toute méprise sur ce point capital. Nous estimons que le point de vue religieux et moral passe tous les autres en importance et en efficacité. Toute autre conception de la responsabilité nous paraît fautive et vouée à la stérilité.

“Le prix de la pension complète — logement, nourriture, chauffage, hygiène, éclairage, entretien courant du linge, service — varie de 450 à 500 francs par mois, suivant la chambre. Les frais généraux se réduisent à une somme de 50 francs, payables à l'entrée.

“Le droit d'entrée est uniformément fixé à 50 francs, quelle que soit la date de l'inscription et la durée du séjour. Les Étudiants peuvent fournir deux paires de draps ainsi que le linge de table et de toilette. Toutefois on peut s'entendre avec l'Économat pour un abonnement au linge et au blanchissage. La pension se paie suivant l'usage, toujours d'avance. Du 1er novembre au 1er juillet, tout mois commencé depuis plus de huit jours est dû en entier; du 1er juillet et 1er novembre la pension est comptée à la journée à raison du prix mensuel et toujours sans déduction des repas pris au dehors, sauf entente préalable avec l'Économat. Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé Duclaud, supérieur de l'école Montalembert, directeur de la *Cité universitaire catholique* 238, boulevard Saint-Denis, Bécon (Seine)”.

---

*LA CONFÉRENCE DE GÈNES.* — A ce sujet nous lisons dans la *Revue des Deux-Mondes*, (1er mai 1922) :... “Dans le domaine économique et financier qui lui était assigné, d'où elle ne devait pas sortir, et où elle a tant de peine à rentrer, la Conférence pouvait rendre des services, pourvu qu'on ne lui demandât que de préparer l'avenir. Mais les Anglais qui, se croyant à l'abri, dans leur île, des contre-coups militaires, n'aperçoivent dans la politique que les affaires, l'exportation et l'importation, dont l'impérieuse nécessité commande leur vie nationale, n'ont pas fait le départ nécessaire entre le principe raisonnable d'où découlait l'idée d'une conférence, et les manœuvres des fauteurs de désordre, Allemands et Bolchévistes, qui, dans les fluctuations de la politique européenne, ne cherchent que l'occasion d'échapper, les uns aux conséquences de leur agression et de leur défaite, les autres au châ-timent de leurs crimes et de leurs folles expériences.” Relisons ce jugement de M. Pinon, diplomate et écrivain de haut ton : “Mais les Anglais qui, se croyant à l'abri, dans leur île, des contre-coups militaires, n'aperçoivent dans la politique que les affaires, l'exportation et l'importation, dont l'impérieuse nécessité commande leur vie nationale”... Ah ! si les Français avaient pensé de même lors de la rédaction du traité de Versailles ! Souhaitons qu'ils n'oublient plus jamais cette vérité.